

Dix stations de montagne vont profiter de l'appui de France tourisme ingénierie

Le comité de pilotage du tourisme du 4 juin, présidé par Jean-Yves Le Drian, le ministre des Affaires étrangères en charge du tourisme, a retenu dix stations de montagne présentant des projets structurants en matière de rénovation des hébergements et de transition énergétique. Il s'agit de : l'Alpe d'Huez (Isère), Ax-les-Thermes (Ariège), Les Deux Alpes (Isère), Le Lioran (Cantal), Les Orres (Hautes-Alpes), La Plagne (Savoie), Saint-Gervais (Haute-Savoie), Saint-Lary-Soulan (Hautes-Pyrénées), Valfréjus (Savoie) et Villard-de-Lans (Isère). S'ajoutent à cette liste trois stations ou territoires balnéaires : La Grande-Motte (Hérault), la communauté de communes Océan-Maraux de Monts (Vendée) et La Baule (Loire-Atlantique). L'ensemble totalise 565 000 lits touristiques, dont les deux tiers en résidences secondaires. Concrètement, ces stations seront accompagnées pendant dix-huit mois par la nouvelle structure France tourisme ingénierie. Cette dernière sera portée par Atout France et associera la Caisse des dépôts ainsi que la future Agence nationale de la cohésion des territoires.



La station ariégeoise d'Ax-les-Thermes figure parmi les dix stations de montagne qui bénéficieront durant 18 mois d'un accompagnement de France tourisme ingénierie dans leur projet de réhabilitation de l'immobilier de loisir et de transition énergétique.

« FAIRE COMPRENDRE AUX PROPRIÉTAIRES L'INTÉRÊT DE VALORISER LEUR PATRIMOINE »

Ancien maire des Adrets, le trésorier de l'ANEM, Jean Picchioni, est très dubitatif quant à l'efficacité de France tourisme ingénierie.



PLM : Que pensez-vous de cette mission d'accompagnement ?

Jean Picchioni : Le sujet est délicat. Aux Adrets, nous en avons fait l'expérience il y a une vingtaine d'années. Les ORIL consistaient à convaincre les propriétaires de rénover leur appartement et de les mettre en location. La sensibilisation a pris du temps. Ensuite, il y a eu de nombreuses autres difficultés qui en ont conduit certains à nous laisser en chemin parce que tout était trop compliqué. Il y a eu notamment beaucoup de déboires au moment de la récupération de la TVA sur les travaux. En définitive, cela a coûté à la commune une petite fortune en ingénierie : de 400 000 à 500 000 euros pour, finalement, un résultat très mitigé...

PLM : Que préconisez-vous ?

J.P. : Avant tout, une réelle sensibilisation locale afin de faire vraiment comprendre aux propriétaires les enjeux économiques et l'intérêt de la valorisation de leur patrimoine immobilier. Puisque, en règle générale, ce sont des gens qui veulent à la fois profiter de leur appartement et pouvoir payer leurs charges, l'accompagnement doit être fait avec des aides très concrètes, des forfaits gratuits par exemple. Le deuxième volet, c'est l'incitation fiscale. Pour résumer, il faut avant tout leur donner des avantages fiscaux.

« NOTRE PUISSANCE DE FEU VA ÊTRE AUGMENTÉE »

Chantal Carlioz, maire de Villard-de-Lans depuis 2008 et vice-présidente du conseil départemental de l'Isère chargée du tourisme, multiplie les initiatives afin que les appartements en location soient occupés durant de plus longues périodes. 60 % des 20 000 lits de la commune sont froids.

PLM : Qu'attendez-vous de ce nouveau dispositif ?

Chantal Carlioz : Le fait d'avoir été intégré dans la phase d'expérimentation du Comité interministériel des loisirs arrive à point nommé au moment où notre stratégie départementale, innovante dans la méthode et dans l'approche que nous avons imaginées, est prête à se mettre en place. Cela nous permettra d'évaluer sa pertinence et de voir ce que le gouvernement va nous autoriser à tester, y compris au niveau fiscal.

PLM : Quelle est votre stratégie ?

Ch.C. : Comme beaucoup d'autres maires, mon prédécesseur à Villard-de-Lans avait misé sur les ORIL (opérations de rénovation de l'immobilier de loisir). Cela n'a pas donné le résultat escompté. Aujourd'hui, au niveau municipal, nous sommes dans une logique que je qua-

lifierais de publique. Le fait que nous soyons retenus est donc un levier mais ce n'est pas une aubaine.

PLM : Concrètement, comment allez-vous procéder ?

Ch.C. : En tant que maire, je vais jouer un rôle d'ensemble. Nous allons demander aux propriétaires de faire en sorte que leur logement soit davantage occupé. Un animateur payé par la mairie et dont le salaire sera en partie financé par le département sera chargé de faire du porte-à-porte. Puis, quand le propriétaire sera décidé à faire des travaux, nous l'assisterons pour négocier les coûts et pour réaliser les plans de financement. Nous travaillerons aussi avec les artisans et nous veillerons sur le chantier. En quelque sorte, nous ferons du clé en main. J'espère que l'action de France tourisme ingénierie optimisera cette démarche car les communes ne peuvent pas faire davantage que de l'expérimentation et de l'incitation.

